



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la formation et des  
affaires culturelles (DFAC)**

Service de l'enseignement  
secondaire du deuxième degré



**Département de la formation, de  
la jeunesse et de la culture**

Direction de l'enseignement  
postobligatoire

## École de culture générale ou École de commerce

Informations destinées aux élèves admissibles au Gymnase intercantonal de la Broye  
et à leurs parents.

# GY B

Gymnase intercantonal de la Broye

## » Avertissement

La présente brochure donne, à l'intention des élèves admissibles au Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) et de leurs parents, des informations fondées sur le système actuel de formation et tenant compte des décisions prises et des évolutions prévisibles aux niveaux cantonal, intercantonal et suisse.

Ces informations ne sauraient se substituer aux dispositions légales et réglementaires qui seules font foi.

## » Contact

### Renseignements

Les dernières informations et les documents destinés au public sont disponibles sur le site Internet du Gymnase, à l'adresse *www.gyb.ch*

Vous pouvez encore demander des informations complémentaires au secrétariat:

Téléphone 026 662 01 01

*info@gyb.ch*

### Adresse postale

GYB

Gymnase intercantonal de la Broye  
Passage de la Blancherie 27  
Case postale  
1530 Payerne

## > >> Préambule

Comment se déroule la formation d'employé de commerce avec maturité professionnelle ?

L'École de culture générale peut-elle conduire aux Hautes écoles spécialisées ?

Le titre offert par l'École de culture générale est-il reconnu en dehors des cantons de Fribourg ou de Vaud ?

Peut-on modifier son domaine d'études en cours de cursus et, si oui, à quelles conditions ?

Qu'est-ce que la maturité spécialisée (MS) et quels sont ses débouchés ?

Voici, parmi d'autres encore, quelques-unes des questions que peuvent se poser élèves et parents avant l'inscription à l'École de culture générale ou à l'École de commerce.

La présentation se focalise sur l'organisation générale de ces formations. Elle offre aussi une vue d'ensemble des buts visés par l'École de culture générale et par l'École de commerce.

Aussi bien la formation commerciale que la formation dans le domaine de la santé ou celle dans le domaine socio-pédagogique ont subi d'importantes mutations en Suisse ; la présente brochure propose donc des informations à jour ainsi qu'une vue d'ensemble propice aux comparaisons afin de donner des points de repères clairs.

## 1 >> Titres délivrés par l'École de culture générale et l'École de commerce

La formation en École de commerce vise l'obtention de la **maturité professionnelle Économie et services, type économie**, titre reconnu par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il s'agit d'un titre exigeant, attestant à la fois d'un excellent niveau de culture générale et d'une pratique professionnelle réussie.

C'est pourquoi la réussite de la maturité professionnelle donne aussi droit au Certificat fédéral de capacité d'employé de commerce (CFC). Cette formation offre donc un débouché direct dans la vie professionnelle, mais elle permet aussi de poursuivre des études dans le domaine commercial.

En École de culture générale, deux domaines de formation sont offerts :

- socio-pédagogique ;
- santé ;

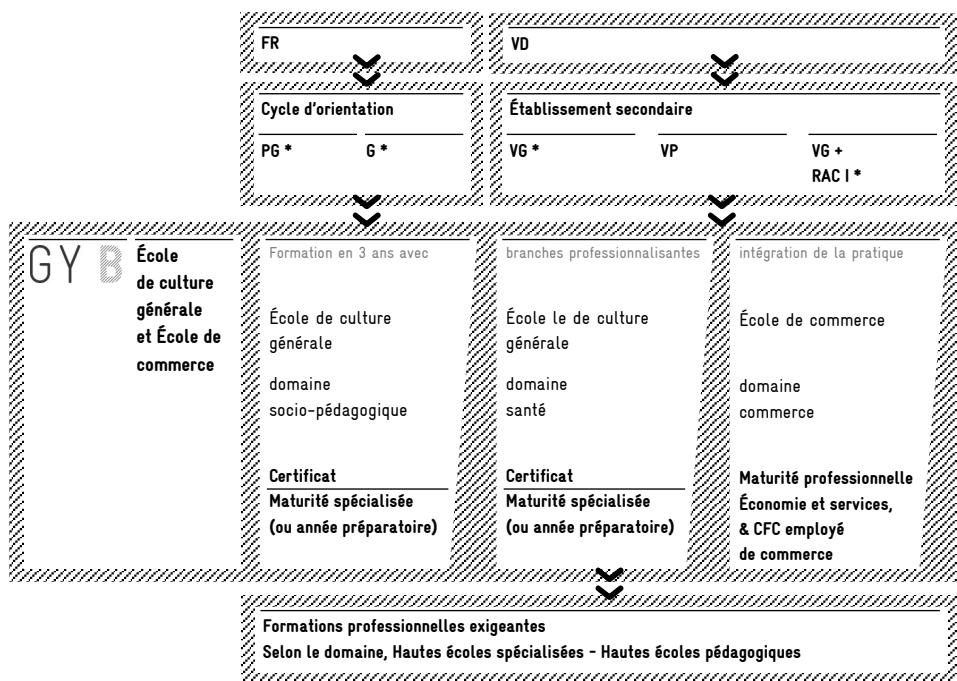
La formation du domaine socio-pédagogique et celle du domaine santé visent l'obtention du **certificat d'école de culture générale** dans leur champ respectif. Ce certificat est reconnu par la Confédération des Directeurs de l'Instruction publique de Suisse (CDIP).

L'École de culture générale ne prépare pas à des emplois directs mais plutôt à des formations professionnelles spécialisées. Elle permet d'accéder aux écoles supérieures (ES), à certaines conditions. Dans la plupart des cas, il est possible de prolonger la formation d'une année afin d'obtenir une **maturité spécialisée**. Cette dernière permet de s'inscrire dans les Hautes écoles spécialisées (HES).

L'École de culture générale et l'École de commerce prennent en compte les exigences de notre temps : dès le début, les élèves sont encouragés à travailler de manière autonome, à développer leur personnalité et à utiliser les compétences acquises en formation générale dans une expérience progressive du monde du travail.

Dans notre monde en constante évolution, ces formations et les métiers auxquels elles conduisent se transforment rapidement. La bibliothèque de l'établissement réserve un espace à l'information sur les débouchés après l'École de culture générale et l'École de commerce. Le service de conseil en orientation est à disposition des élèves intéressés.

## 2 >> Structures de l'École de culture générale et de l'École de commerce



\* selon conditions propres au canton

PG : section prégymnasiale  
G : section générale

VG : voie générale

VP : voie prégymnasiale  
RAC I : raccordement de type I vaudois.

## 3 >> Organisation de la formation

L'École de culture générale et l'École de commerce du Gymnase intercantonal de la Broye poursuivent deux buts essentiels :

- donner aux élèves une solide formation de culture générale et scientifique leur permettant d'accéder aux Écoles supérieures et aux HES afin d'y poursuivre une formation de niveau tertiaire ;
- leur faire acquérir des compétences professionnelles spécifiques de haut niveau.

Pour atteindre ces objectifs, l'École de culture générale et l'École de commerce sont construites en respectant les caractéristiques suivantes :

- Enseignement de branches générales durant toute la formation. Ces branches répondent aux objectifs fixés pour poursuivre sa formation dans une Haute école spécialisée (HES).
- Intégration de la pratique au travers de modules, de projets, de stages et d'un travail écrit relatifs au futur professionnel de l'élève. Dans le cadre de la maturité professionnelle en école de commerce, un stage d'une

année en entreprise permet d'acquérir une pratique professionnelle de longue durée.

- Introduction de branches spécifiques, professionnalisantes, propres à un des domaines de formation. Ces branches permettent d'acquérir des connaissances et des compétences spécifiques à un domaine professionnel, de manière ciblée et approfondie.

Les branches générales dominant dans un premier temps, ce qui peut permettre le changement d'orientation à la fin de la première année, moyennant un travail de rattrapage de l'élève.

Mais, dès la seconde année de formation, le volume d'enseignement des branches spécifiques croît de manière importante.

## 4 » Domaine socio-pédagogique: certificat de culture générale et maturité spécialisée

Le certificat d'école de culture générale peut être délivré après 3 ans d'études.

Ce domaine est centré sur l'étude de l'être humain dans la société, le temps et l'espace. Il est particulièrement destiné aux élèves qui souhaitent poursuivre ensuite une formation dans le secteur social ou l'éducation. Les branches spécifiques comprennent la psychologie - pédagogie, la sociologie et la philosophie.

Les porteurs du certificat peuvent prolonger les études durant une année pour obtenir une maturité spécialisée dans le domaine social. Constituée de stages et de la rédaction d'un travail de maturité spécialisée, cette formation complémentaire leur permet de s'inscrire à la Haute école spécialisée pour les professions du domaine social (travailleur/euse social HES, éducateur/trice ES).

Les porteurs du certificat peuvent aussi poursuivre leur formation par une maturité spécialisée, orientation pédagogie (MSOP). Cette dernière leur permet de s'inscrire à la Haute école pédagogique en vue d'une formation d'enseignant/e pour les cycles enfantin et primaire.

<i>Branches générales</i>	1 <sup>o</sup>	2 <sup>o</sup>	3 <sup>o</sup>	EXA	Maturité spécialisée social ou maturité spécialisée en orientation pédagogie et rédaction du travail de maturité
Français	5	4	4	e+o	
Allemand (ou italien)	4	4	4	e+o	
Anglais	3	3	3	e+o	
Mathématiques	4	2	2	e	
Histoire et institutions politiques	2	2	2	o	
Géographie		2	2		
Introduction à l'économie	2				
Arts visuels ou musique	2				
<i>Branches spécifiques</i>					
Informatique		1	2		
Biologie		2	1		
Mathématiques spécifiques			1		
Projet interdisciplinaire en	2				
Philosophie	1	2	1		
Psychologie et pédagogie	3	3	4	e	
Sociologie et communication	1	2			
Vocabulaire spécifique		1			
Ethique et droit			2		
Histoire de l'art			1		
Travail interdisciplinaire			1		
PPI, parties pratiques intégrées		2	2		
<i>Autre branche</i>					
Education physique	3	3	2		
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>34</b>		

e = écrit ; o = oral  
Italien débutant : possibilité offerte aux élèves issus de la scolarité vaudoise

## 5 » Domaine santé: certificat de culture générale et maturité spécialisée

Le certificat d'école de culture générale peut être délivré après 3 ans d'études.

La particularité de cette formation réside dans l'enseignement de connaissances en sciences expérimentales et en mathématiques, tout en introduisant une réflexion éthique sur l'utilisation des sciences. Les travaux pratiques en laboratoire représentent une partie importante de la formation scientifique.

Les porteurs du certificat se destinent principalement aux secteurs des soins et médicotéchniques. Les porteurs du certificat peuvent prolonger les études durant une année pour obtenir une maturité spécialisée orientation santé. Constituée de stages, de modules spécifiques et de la rédaction d'un travail de maturité spécialisée, cette formation complémentaire leur permet de s'inscrire à la Haute école spécialisée pour les professions du domaine santé (secteurs infirmier, physiothérapie, radiologie médicale, ergothérapie, diététique).

<i>Branches générales</i>	1 <sup>o</sup>	2 <sup>o</sup>	3 <sup>o</sup>	EXA	Maturité spécialisée santé et rédaction du travail de maturité (ou année préparatoire HES)
Français	5	4	4	e+o	
Allemand (ou italien)	4	4	4	e+o	
Anglais	3	3	3	e+o	
Mathématiques	4	2	2	e	
Histoire et institutions politiques	2	2	2	o	
Géographie		2	2		
Introduction à l'économie	2				
Arts visuels ou musique	2				
<i>Branches spécifiques</i>					
Informatique et communication	2	1			
Mathématiques spécifiques		3	2		
Biologie et chimie	4	4	6	p	
Physique		2	1		
Projet interdisciplinaire en	2				
Psychologie et pédagogie		1	1		
Vocabulaire spécifique		1			
Éthique et droit			2		
Travail interdisciplinaire			1		
PPI, parties pratiques intégrées		2	2		
<i>Autre branche</i>					
Education physique	3	3	2		
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>34</b>		

e = écrit ; o = oral ; p = pratique

Italien débutant : possibilité offerte aux élèves issus de la scolarité vaudoise

## 6 » Domaine commercial : employé de commerce avec maturité professionnelle

Tout en donnant aux élèves les connaissances techniques spécifiques à l'exercice de professions commerciales, la formation en école de commerce permet d'atteindre un excellent niveau de culture générale.

La pratique professionnelle est intégrée tout au long de la formation grâce à des modules spécifiques et un enseignement orienté vers la pratique. En quatrième année, chaque élève poursuit sa formation par un stage de 52 semaines dans une entreprise agréée.

Au terme des quatre ans, la maturité professionnelle peut être délivrée. Les élèves l'ayant obtenue se voient remettre en même temps le certificat fédéral de capacité d'employé de commerce. Ils peuvent donc entrer directement dans la vie professionnelle. Mais le titre permet aussi de s'inscrire aux Hautes Écoles spécialisées dans le domaine commercial (Haute école de gestion par exemple).

<i>Maturité professionnelle</i>	1 <sup>o</sup>	2 <sup>o</sup>	3 <sup>o</sup>	EXA
Français	4	4	4	e+o
Allemand (ou italien)	4	4	4	e+o
Anglais	3	3	4	e+o
Mathématiques	4	2	2	e
Finances et comptabilité	2	3	3	e
Économie et droit	2	3	3	e
Histoires et institutions politiques	2	2	2	
Technique et environnement	2	2	2	
TIB/TIP			1	
<i>CFC</i>				
DCO E	2	3	3	e
DCO B à D	1	1	1	o
DCO B à D	4	4	4	
EPS	2	2	2	
Entreprise de stage		Bloc		
<i>Autre branche</i>				
AVI	2			
Total	34	33	35	

Stage d'une année en entreprise et cours interentreprises

## 7 » Choix des langues Mention bilingue « français - allemand »

Pour la deuxième langue nationale, les élèves vaudois ont le choix entre l'italien et l'allemand. Compte tenu de son bilinguisme, le canton de Fribourg n'offre pas cette possibilité et les élèves fribourgeois du Gymnase intercantonal de la Broye seront tenus d'étudier l'allemand comme seconde langue.

Les élèves qui désirent poursuivre une formation dans une Haute école pédagogique devront justifier d'un haut niveau d'allemand.

Il faut encore noter que l'enseignement de l'allemand part du niveau acquis au cours de la scolarité obligatoire. Au contraire, l'enseignement de l'italien est conçu pour des élèves débutants.

### Option « bilingue »

Le Gymnase intercantonal de la Broye désire favoriser l'apprentissage de l'allemand. Cela tient tant à l'importance de cette langue nationale qu'au contexte géographique et au bilinguisme du canton de Fribourg.

Dans ce sens, il offre dans le cadre de l'option « bilingue » la possibilité de suivre en allemand l'enseignement de l'histoire durant les trois années de formation, de l'économie et droit en première année et dès la deuxième année, d'une seconde branche (géographie ou technique et environnement). Cela représente sur l'ensemble de la formation un total de 11 périodes hebdomadaires de cours enseignées en allemand.

Parallèlement, la possibilité d'effectuer un séjour linguistique en Suisse alémanique ou en Allemagne est offerte à tous les élèves. Un tel stage est particulièrement recommandé aux élèves inscrits à l'option « bilingue ».

Cette option est destinée à des élèves de langue maternelle française qui désirent parfaire leur maîtrise de l'allemand (et non à des élèves déjà bilingues). En outre, compte tenu des exigences propres à ce choix, suivre l'option nécessite une aisance suffisante dans son cursus scolaire. Il est vivement conseillé d'avoir au moins 4.5 de moyenne d'allemand en dernière année d'école obligatoire et des résultats satisfaisants dans les branches enseignées en allemand.

## 8 » Informations complémentaires

### 8.1 Echelle des notes, conditions de promotion et organisation de l'année scolaire

L'échelle des notes va de 6 (la meilleure note) à 1 (la plus mauvaise). La note 4 constitue la limite inférieure du suffisant. La promotion est semestrielle. Les conditions de promotion et d'obtention du certificat sont définies par le règlement général du Gymnase intercantonal de la Broye.

### 8.2 Formations professionnelles accélérées (FPA) et accès à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale

Les élèves qui obtiennent le certificat d'école de culture générale et qui souhaitent rejoindre la filière professionnelle peuvent bénéficier d'une procédure particulière d'apprentissage qui tient compte de leurs connaissances déjà acquises, intitulée « formations professionnelles accélérées (FPA, VD) ». Ils peuvent ainsi obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) d'une profession exigeante et le droit d'exercer cette profession officiellement reconnue.

### 8.3 Sportifs et artistes d'élite

Les élèves qui, parallèlement à leur préparation au certificat, ont atteint un niveau de performance élevé, dûment attesté, dans un domaine sportif ou artistique peuvent demander qu'il en soit tenu compte.

Les demandes, dûment motivées, sont traitées individuellement et d'entente avec l'élève concerné. Les exigences sont les mêmes que pour les autres élèves mais les horaires peuvent être légèrement adaptés. Le formulaire complémentaire à joindre à l'inscription est disponible sur le site internet [www.gyb.ch](http://www.gyb.ch).

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud propose des classes spéciales à Lausanne (pour autant que les effectifs le permettent). Les élèves candidats aux classes pour artistes et sportifs d'élite ont dû faire acte de candidature à cette formation spéciale avant le 15 novembre. Ils doivent toutefois aussi s'inscrire au Gymnase au moyen de la formule ordinaire, afin d'être enregistrés en cas de refus de leur demande.

## 9 » Écolage et frais de scolarité

### 9.1 Ecolage et frais de scolarité

Les frais de transport sont à la charge de l'élève. De nature très variable d'un cas à l'autre, ils ne peuvent être estimés ici. Les frais à la charge de l'élève en École de culture générale et École de commerce peuvent être estimés comme suit, pour une année scolaire complète :

- taxes d'inscription et écolage : environ CHF 550.-
- livres et fournitures : CHF 600.- à CHF 800.- environ
- participation à une semaine spéciale ou autre activité du même type: jusqu'à CHF 600.-, selon l'année et les activités en question.

Il va de soi qu'il s'agit d'une estimation moyenne. Elle est toutefois donnée à titre indicatif.

Afin d'offrir une assiette de midi à un prix raisonnable, l'infrastructure de cuisine est mise à disposition du gérant du restaurant par le Gymnase intercantonal de la Broye.

Une assiette de midi au label diététique Fourchette verte est proposée actuellement au prix de CHF 9.-, CHF 10.50 et CHF 12.- selon le menu. De l'eau et des fours à micro-ondes sont accessibles gratuitement.

### 9.2 Bourse d'études

Certains parents hésitent parfois à inscrire leur enfant à l'École de culture générale et École de commerce à cause des frais qu'ils auront à supporter. En cas de difficultés financières, il existe toutefois un système de bourses d'études aussi bien dans le canton de Fribourg que celui de Vaud.

Pour tout renseignement, on peut s'adresser directement à l'office des bourses du canton de domicile de l'élève :

Fribourg : Service des subsides de formation, 026 305 12 51 ou sur le site <https://www.fr.ch/dfac/ssf>

Vaud : Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage 021 316 33 70 ou sur le site [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)